



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prime pour l'emploi

Question écrite n° 66718

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui préciser les raisons pour lesquelles la prime pour l'emploi pourrait être versée par anticipation au mois de mars 2002, comme cela semble avoir été proposé.

Texte de la réponse

La prime pour l'emploi occupe une place importante dans la lutte contre le chômage. Elle permet en effet de compléter la rémunération des personnes qui reprennent une activité professionnelle ou conservent un emploi. La lutte contre le chômage reste plus que jamais un objectif prioritaire du Gouvernement. Pour cette raison, la prime pour l'emploi sera doublée en 2002, comme cela avait été annoncé dès sa création. D'ores et déjà, le Gouvernement a proposé au Parlement, dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2001, de verser un complément aux personnes qui ont bénéficié de la prime au titre de 2001. En revanche, la prime pour l'emploi due en 2002, afférente aux revenus de 2001, sera normalement calculée, en même temps que l'impôt sur le revenu, à la fin de l'été 2001.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66718

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5514

Réponse publiée le : 14 janvier 2002, page 182